BUDGET PRIMITIF

2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2023

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

RÉDACTEUR : VALÉRIE XERRI

Introduction –

2ème étape du cycle budgétaire

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune

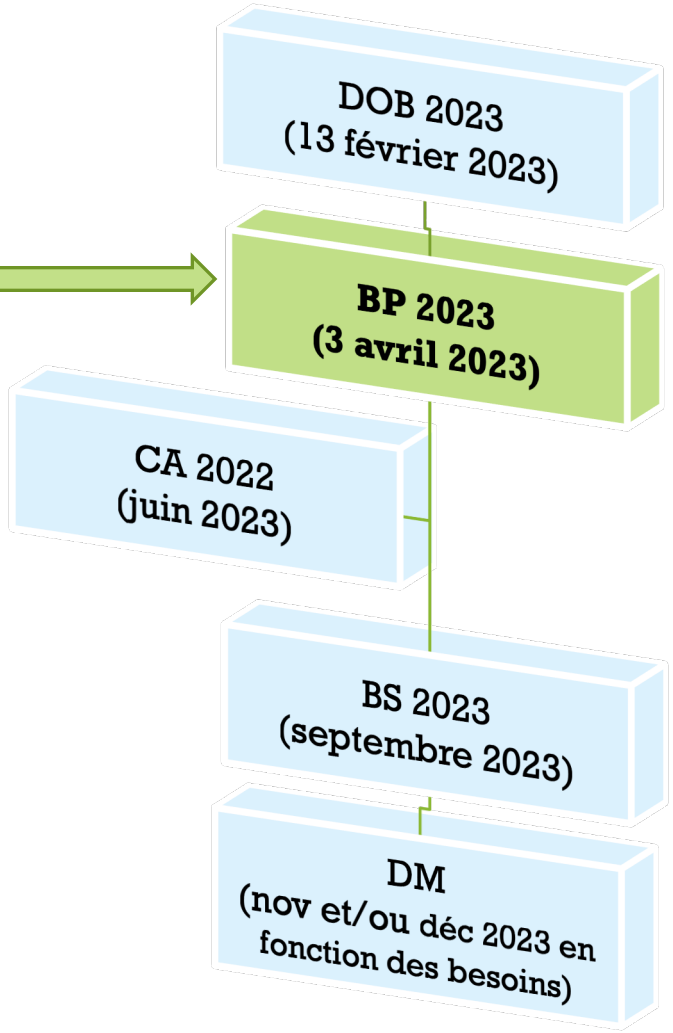

Contexte

- **Augmentation importante des charges de fonctionnement** : contexte inflationniste (évolution des prix des produits alimentaires de 15 %) et hausse sans précédent des coûts de l'énergie **(exemple pour les consommations de gaz : budget 2022 = 254 792 € / budget 2023 = 958 807 €)**
- Perte de bases fiscales sans explication de la DGFIP
- Maintien des taux communaux d'imposition
- Tarifs modérés des services à la population (tarification sociale avantageuse)
- Baisse du fonds perçu au titre de la péréquation des ressources intercommunales et communales (- 22 %)
- Contribution de la Ville au fonds de solidarité de la région IDF (120 000 €)
- Dépenses de personnel traduisant un niveau de service public élevé : 65 % des dépenses réelles du budget de fonctionnement

Priorités de la Municipalité

- La transition écologique et sociale est le fil conducteur de l'action municipale
- Contribuer à l'égalité des chances pour les jeunes lissois à travers l'éducation
- Maintenir une qualité de vie pour toutes les générations, dans la sécurité
- Continuer à maîtriser les coûts dans un environnement économique et financier de plus en plus incertain

BP 2023 équilibres

Introduction – grands

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	16 576 025,00 €	16 576 025,00 €
Investissement	3 105 407,00 €	3 105 407,00 €
Total du budget	**19 681 432,00 €**	**19 681 432,00 €**

Dépenses de fonctionnement

Celles nécessaires au fonctionnement des services qui reviennent régulièrement chaque année (électricité, eau, fournitures, papèterie, séjours, spectacles, transports, charges de personnel, frais relatifs aux élus, subventions, intérêts des emprunts, dotations aux amortissements…)

Recettes de fonctionnement

Participation des familles aux prestations, redevances du domaine public, impôts, dotations de la Communauté d'agglomération, autres taxes, droits de mutation, subventions…

Dépenses d'investissement

Opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments (travaux…), remboursement en capital des emprunts...

Recettes d'investissement

FCTVA, taxes d'aménagement, subventions d'équipement, emprunt, dotations aux amortissements….

BP 2023 chiffres

Introduction – Traduction des priorités de la Municipalité en

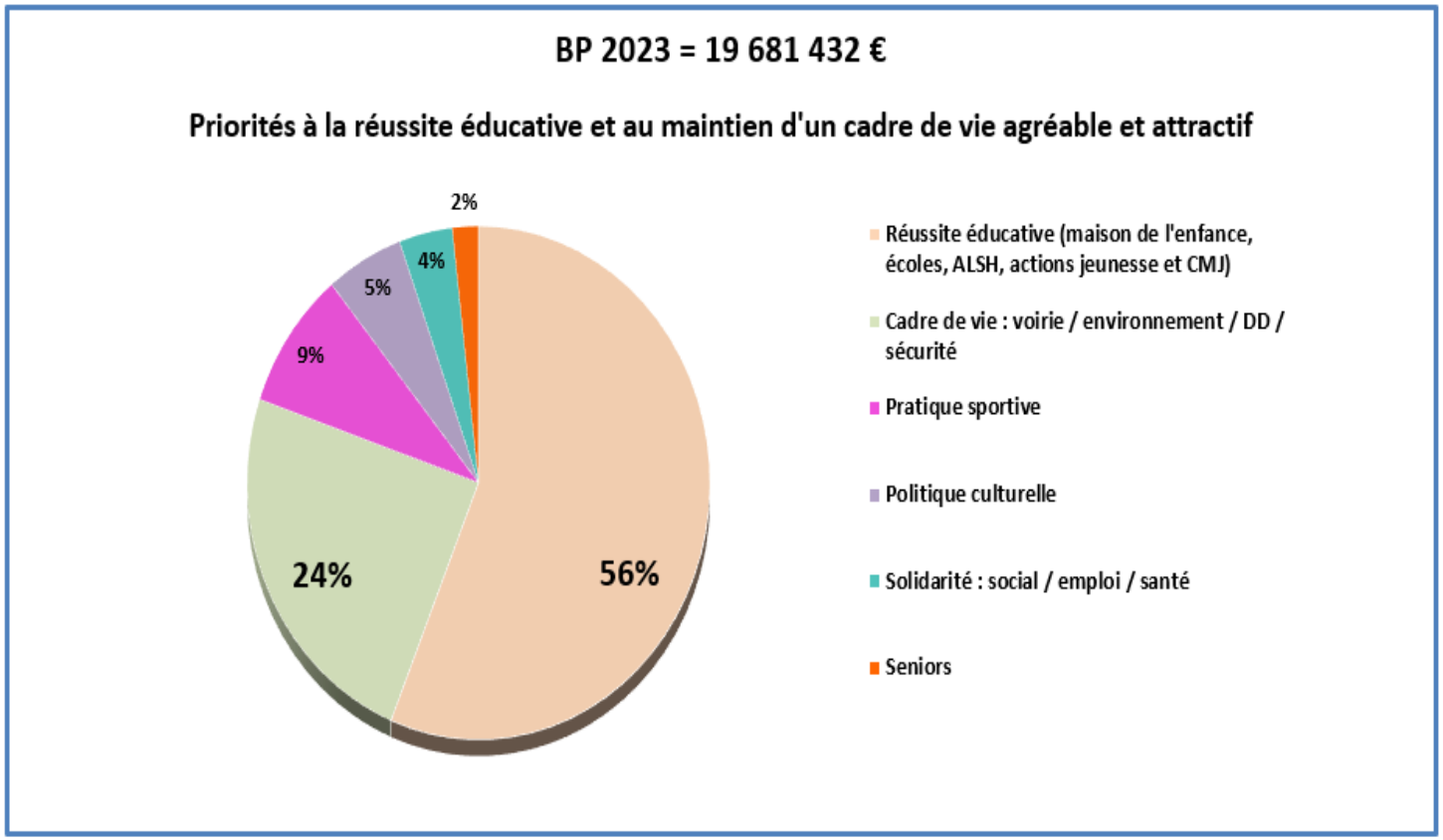

BP 2023
Dépenses

Section de fonctionnement –

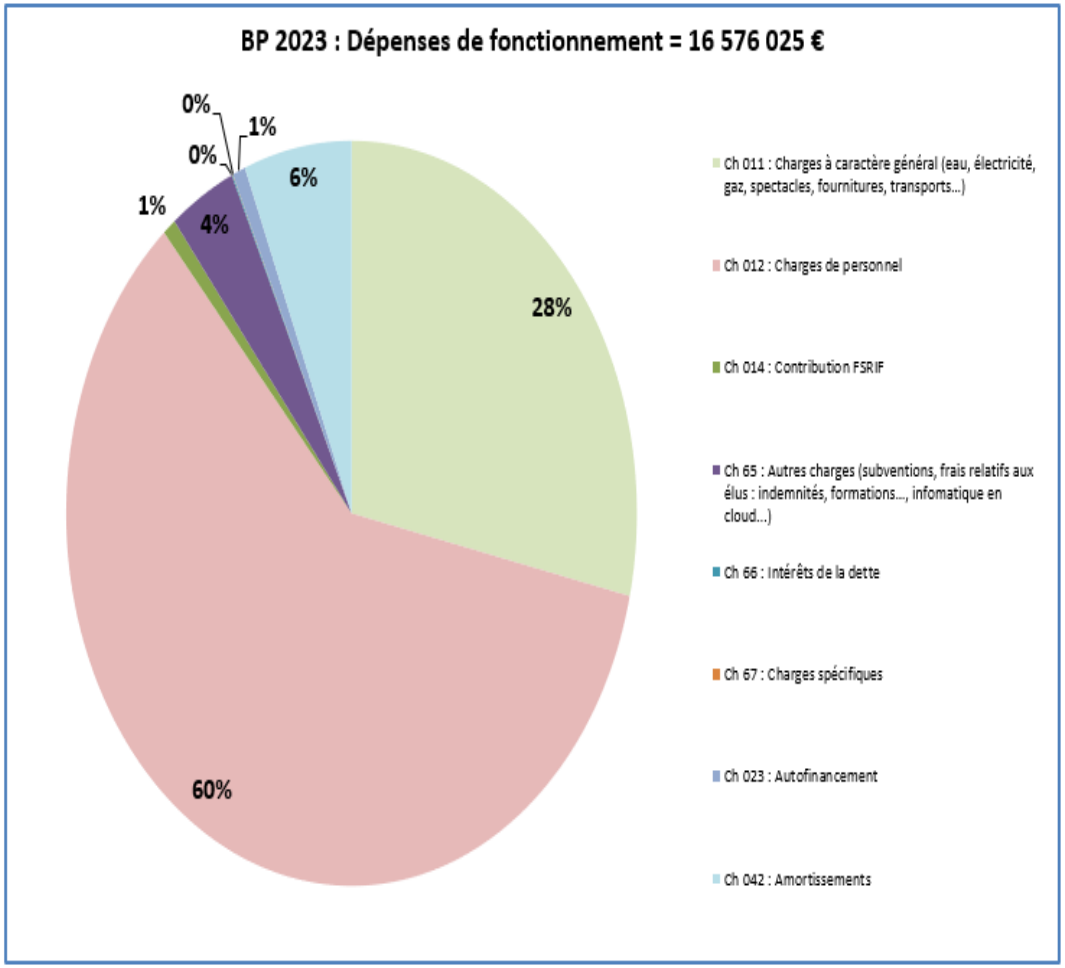

Quelques exemples de dépenses du chapitre 011 (28 % des crédits du budget = 4 735 320 €) :

-Combustible = 958 807 € (+ 276 %)
-Restauration scolaire = 475 000 € (+ 22 %)
-Nettoyage des locaux = 300 000 €
-Elagage et entretien des voiries = 220 000 €
-Electricité = 230 000 € (+ 19 %)
-Entretien des espaces verts = 160 000 €
-Saison culturelle = 112 991 €
-Séjours pédagogiques et sorties des écoles (hors transport) = 112 050 €
-Carburant = 95 000 € (+ 36 %)
- Fleurissement = 87 000 €
-Assurances = 85 000 € (+ 33 %)…

Quelques exemples de dépenses du chapitre 65 (4 % des crédits du budget = 622 923 €) :

- Subvention au Centre communal d'action sociale = 150 000 €
- Subventions aux associations, dispositifs coups de pouce, permis citoyen, aides financières à la formation … = 217 088 €
- Subvention à la Caisse des écoles = 30 000 €….

Section de fonctionnement – Dépenses – FOCUS état de la dette

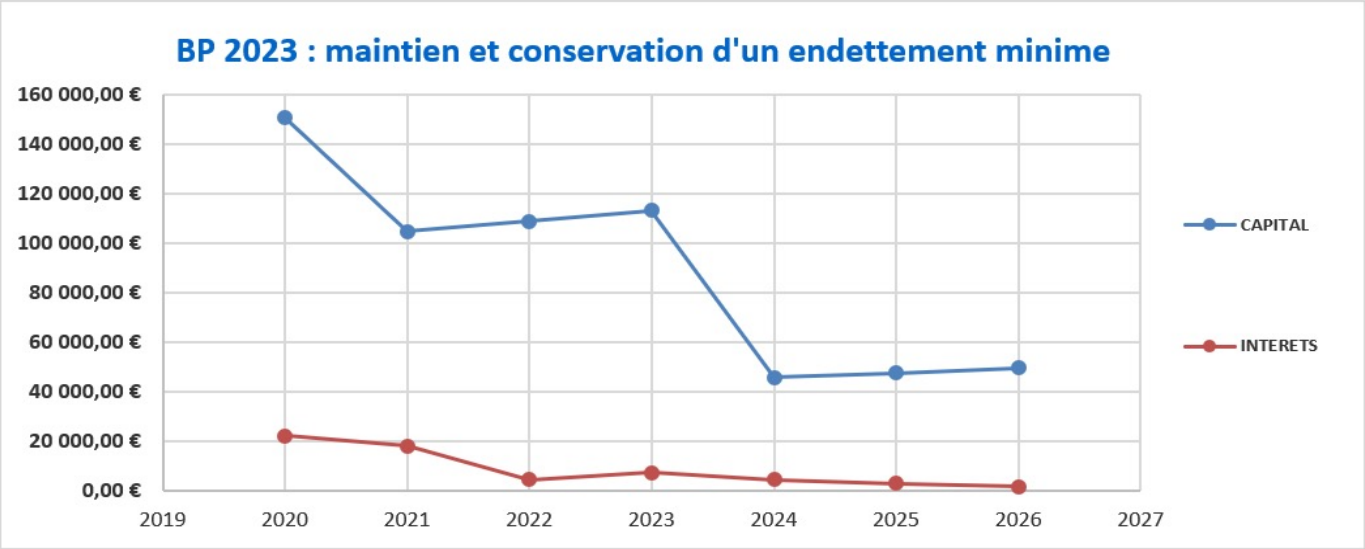

L'encours de la dette pour la Ville au 1er janvier 2023 est de 255 988,74 €. Fin 2023, le solde de la dette sera de 142 K€.

La Ville de Lisses n'a jamais contracté d'emprunt structuré dit « toxique » et l'ensemble de ses emprunts est classé « 1A » de la charte Gissler (meilleure classification de la charte).

La capacité de désendettement reste inférieure à 1 (12 correspond au seuil d'alerte). « Cet endettement réduit nous permet de conserver une capacité d'investissements élevée ».

BP 2023
Recettes

Section de fonctionnement –

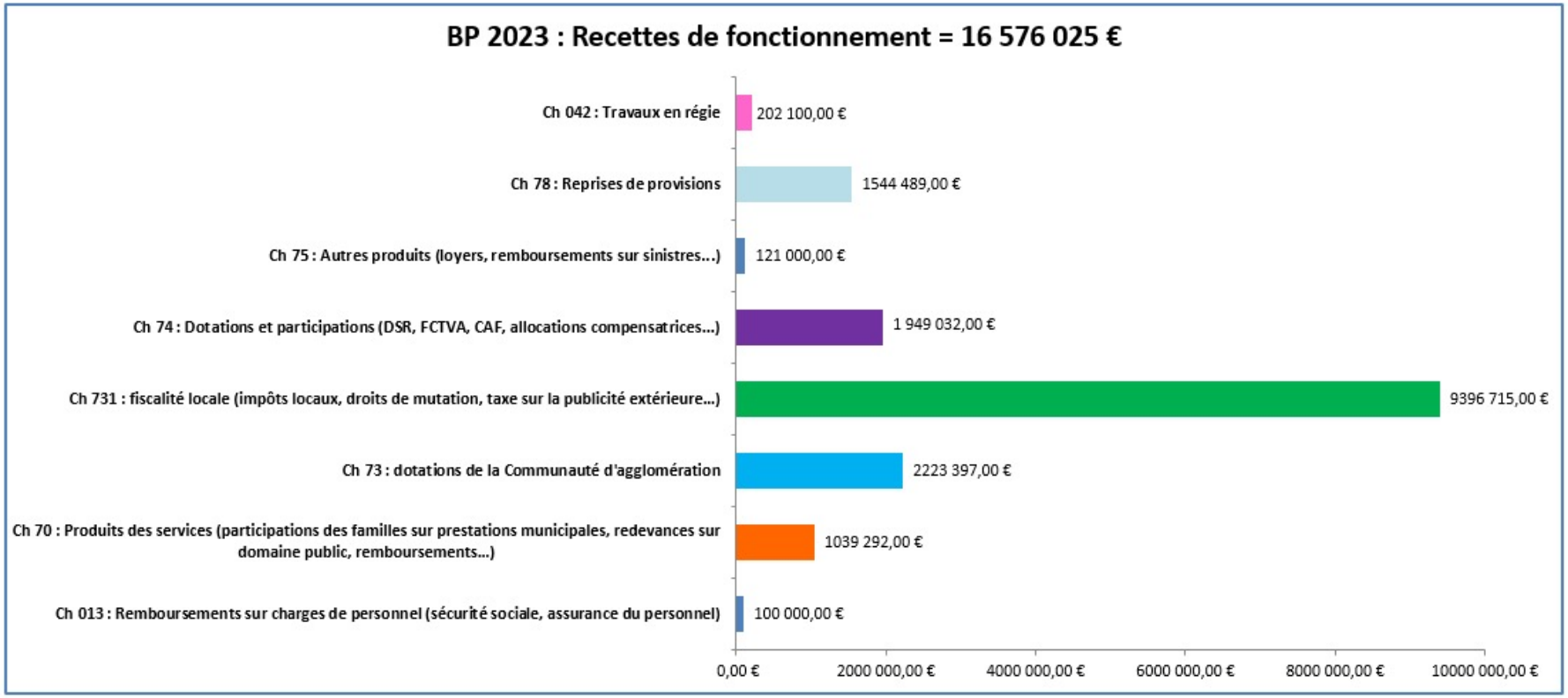

Quelques exemples de recettes du chapitre 731 (57 % des crédits du budget = 9 396 715 €) :

- Impôts fonciers des entreprises et impôts des particuliers = 8 398 215 €
- Droits de mutation = 556 000 €…

Quelques exemples de recettes du chapitre 74 (12 % des crédits du budget = 1 949 032 €) :

- Allocations compensatrices de l'Etat (méthode d'évaluation des locaux industriels) = 888 435 €
- Subventions de la CAF = 650 000 €…

BP 2023 budgétisées

Section d'investissement – 3 105 407 € - Exemples de dépenses

Chap.	Libellé	**Budgétisé 2023**	**Exemples de dépenses budgétisées**
20	Immobilisations incorporelles	**240 995,00 €**	- Frais d'études dont ceux liés à la réfection thermique du Centre de loisirs (100 000 €), à la réalisation d'oasis de fraicheur, à la végétalisation de parkings, à l'atlas de la biodiversité (50 000 €)… - Logiciel de dématérialisation du courrier (10 000 €), licences…
21	Immobilisations corporelles	**2 335 408,00 €**	- Plantations dont celles inscrites dans le cadre du projet « 1 000 arbres » et de la réalisation d'oasis de fraicheur = 65 000 € - Eclairage en LED dans différents bâtiments et équipements = 147 000 € - Travaux de voiries dont l'aménagement de l'entrée de la rue Marie Roche avec la mise en place du zone 20 = 250 000 €, travaux pour l'accessibilité = 80 000 €… - Mises en place de nouveaux jeux dans les aires de jeux = 150 000 € - Mobilier urbain dont figurines aux passages piétons des écoles = 88 000 € - Outillages techniques (lamier, déchiqueteuse de branches….) = 75 200 € - Véhicule de service et utilitaires = 158 000 €
16	Emprunt	**120 000,00 €**	- Remboursement du capital de la dette
040	Opérations d'ordre	**202 100,00 €**	- Travaux en régie…

BP 2023

Section d'investissement – 3 105 407 € - Sources de financement

Subventions

(dossiers en cours d'instruction en interne)

- Fonds vert pour la rénovation thermique du Centre de loisirs

- Dotation de soutien à l'investissement local et fonds de concours complémentaire pour la réhabilitation de l'espace Magellan (face au collège)

Dotations

- FCTVA = 300 000 €

- Taxe d'aménagement = 100 000 €

- Autofinancement = 120 000 €

- Amortissements = 1 011 000 €

- Emprunt d'équilibre = 1 424 407 €

Conclusion

- **La Ville de Lisses assure un niveau élevé de services à la population et un niveau d'investissement responsable.**
- **Dans un contexte défavorable d'augmentation des charges, la Municipalité a tenu à garder des tarifs avantageux pour les familles lissoises et à maintenir les taux d'imposition communaux.**
- **Le personnel communal et les élus sont engagés dans un effort de rationalisation des dépenses afin de conserver un autofinancement élevé.**
- **La réalisation effective de cette rationalisation conditionne l'exécution du PPI et le maintien de finances saines pour la commune.**
- **L'évolution du FPIC et du FSRIF aura un impact important pour les finances de la commune. La masse salariale et les dépenses en général doivent continuer à être maitrisées sans faire abstraction de leur rôle d'amortisseur social.**
- **Nous constatons une érosion des bases taxables, la perte de taxe d'habitation sur les nouveaux logements et l'absence de taxe foncière sur certains logements mais la perspective d'implantation d'entreprises nouvelles.**
- **Les investissements non générateurs de dépenses nouvelles et favorables à la lutte contre le réchauffement climatique ont été priorisés.**
- **In fine, l'environnement demeure incertain sur les coûts des achats extérieurs, la croissance, l'inflation et les taux d'intérêt. L'élaboration du budget 2023 est difficile mais avec la volonté de ne pas répercuter la hausse des coûts sur les habitants, la population étant déjà fragilisée par l'inflation (15 % sur l'alimentation). Nous nous attendons à deux budgets difficiles (2023 et 2024).**

BUDGET PRIMITIF 2023

VOTE PAR CHAPITRE

Vote des chapitres – dépenses de fonctionnement

Ch.011 : Charges à caractère général	**4 735 320,00 €**
Ch.012 : Charges de personnel	**9 949 282,00 €**
Ch.014 : Atténuations de produits	**125 000,00 €**
Ch.65 : Autres charges de gestion courante	**622 923,00 €**
Ch.66 : Charges financières	**9 500,00 €**
Ch.67 : Charges spécifiques	**3 000,00 €**
Ch.023 : Virement à la section d'investissement	**120 000,00 €**
Ch.042 : Opérations d'ordre de transfert…	**1 011 000,00 €**
TOTAL	**16 576 025,00 €**

Vote des chapitres – recettes de fonctionnement

Ch.013 : Atténuations de charges	**100 000,00 €**
Ch.70 : Produits des services…	**1 039 292,00 €**
Ch.73 : Impôts et taxes	**2 223 397,00 €**
Ch.731 : Fiscalité locale	**9 396 715,00 €**
Ch.74 : Dotations, subventions…	**1 949 032,00 €**
Ch.75 : Autres produits de gestion courante	**121 000,00 €**
Ch.78 : Reprises sur amortissements et provisions	**1 544 489,00 €**
Ch.042 : Opérations d'ordre de transfert…	**202 100,00 €**
TOTAL	**16 576 025,00 €**

BP 2023
d'investissement

Vote des chapitres – dépenses

Ch.20 : Immobilisations incorporelles	**240 995,00 €**
Ch.204 : Subv d'équipement versées	**7 010,00 €**
Ch.21 : Immobilisations corporelles	**2 335 302,00 €**
Ch.10 : Dotations, fonds divers…	**50 000,00 €**
Ch.16 : Emprunts et dettes	**120 000,00 €**
Ch.040 : Opérations d'ordre	**202 100,00 €**
Ch.041 : Opérations patrimoniales	**150 000,00 €**
TOTAL	**3 105 407,00 €**

Vote des chapitres – recettes

Ch.16 : Emprunts et dettes	**1 424 407,00 €**
Ch.10 : Dotations, fonds divers…	**400 000,00 €**
Ch.021 : Virement de la section de fonctionnement	**120 000,00 €**
Ch.040 : Opérations d'ordre	**1 011 000,00 €**
Ch.041 : Opérations patrimoniales	**150 000,00 €**
TOTAL	**3 105 407,00 €**

BUDGET PRIMITIF 2023

⇨ VOTE GLOBAL

BP 2023 global

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	16 576 025,00 €	16 576 025,00 €
Investissement	3 105 407,00 €	3 105 407,00 €
Total du budget	**19 681 432,00 €**	**19 681 432,00 €**

VOTE GLOBAL = 19 681 432,00 €

BUDGET PRIMITIF 2023

FIN

Merci pour votre attention

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2023